



convocation pour faute grave

Par **capital**, le **18/07/2011** à **15:33**

bonjour

voila je vous expose mon probleme

durant ma tournée , je suis chauffeur livreur depuis 10 ans dans la meme societe , j ai remis un colis que je gardais pour moi avec des bric a brac a l interieur pour un autre colis a un prestataire de l aeroport , le colis du prestataire je l ai egare et il aete retrouve le lendemain et expedie chez le client j ai ete convoque pour une faute grave mais je me suis simplement trompe de colis et j ai pas fait attention que j avais perdu un colis , moi j ai remis tout les colis en pensant que le colis que je remaitais etais le bon , bref je me suis simplement trompe voila es ce que je peux me faire vire en faute grave pour cela sachant que sa fait quand meme dix ans que je travail pour eux et j ai jamais eu de souci , mon travail a ete toujours bien apprecie

voila aujourd'hui je suis convoque a 16 HEUR TRENTE POUR L ENTRETIEN POUR FAUTE GRAVE

en attente de vous lire

Par **P.M.**, le **18/07/2011** à **15:57**

Bonjour,

Il est un peu tard pour vous conseiller de vous faire assister lors de l'entretien...

Il faudra donc attendre la décision de l'employeur à l'issue de l'entretien préalable, laquelle ne peut intervenir moins de 2 deux jours ouvrables ni plus d'un mois après...

Il en serait donc de l'appréciation souveraine du Conseil de Prud'Hommes pour juger, s'il en était saisi, s'il y a faute grave en fonction des éléments fournis et en tenant compte de votre ancienneté et de vos antécédents...